

SENATE
CLERK OF THE SENATE



SÉNAT
GREFFIER DU SÉNAT

CANADA

Le 26 février 2014

L'honorable Noël A. Kinsella
Président du Sénat
Pièce 280-F, édifice du Centre
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)

OBJET : RÉPONSE DE LA GESTION AU SOUS-COMITÉ DE L'AUDIT RELATIVEMENT À LA DÉFAILLANCE DES MESURES DE CONTRÔLE RELEVÉES DANS L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2013

Monsieur le Président,

Comme en a convenu le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration lors de sa réunion, hier, le mardi 25 février 2014, la réponse de la direction à la lettre de recommandation de KPMG concernant les états financiers va comme suit :

Le Sénat a adopté le 25e rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration qui met en place de nouvelles dispositions et mesures de contrôle pour régir les déplacements des sénateurs.

(<http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/ciba/rep/rep25may13-f.htm>).

Le Sénat a établi que le formulaire de déclaration de résidence principale et secondaire en vigueur pendant la durée de l'enquête de la dernière session parlementaire était parfaitement clair. Les sénateurs qui déclarent avoir une résidence principale située à plus de 100 km de la Colline du Parlement peuvent demander le remboursement de frais de substance dans la RCN. Les sénateurs peuvent demander le remboursement de ces frais seulement s'ils possèdent ou louent une résidence secondaire; il ne peut s'agir de la résidence où le sénateur vit normalement lorsqu'il se trouve dans la RCN pour son travail au Sénat. Le Sénat a conclu que cette règle est clairement formulée; si un sénateur vit dans la RCN, il ne peut réclamer le remboursement de frais de substance dans la RCN.

L'Administration du Sénat prend note que, selon KPMG, les politiques sur le remboursement des allocations de logement et des frais de déplacement n'établissent pas assez clairement les critères d'admissibilité et les preuves nécessaires pour assurer l'exactitude des montants réclamés. De nouvelles mesures de contrôle ont depuis été mises en place pour établir la preuve que la résidence principale des sénateurs se trouve dans la province ou le territoire où il a été nommé (trois indicateurs sont désormais nécessaires); malgré cela, KPMG a formulé quatre recommandations à appliquer pendant l'année financière 2013-2014. La gestion du Sénat accepte ces recommandations et y réagit de la façon suivante :

.../2

1) Conformément aux derniers rapports d'audit, au 25e rapport du Comité et au Cadre d'élaboration et de gestion des politiques de l'Administration du Sénat, qui exige la surveillance des politiques et la réalisation d'examens cycliques, la Politique régissant les déplacements des sénateurs ainsi que les politiques connexes ont récemment fait l'objet d'un examen approfondi qui permettra d'éclaircir les questions d'interprétation. En outre, la gestion du Sénat accepte de formuler des directives sur l'interprétation et l'application des politiques pour régir les cas particuliers.

2) La direction du Sénat accepte d'améliorer ses séances de formation sur les questions financières à l'intention des nouveaux sénateurs et de leur personnel ainsi que de mettre à jour les formations à l'intention des sénateurs d'expérience et leur personnel. On demandera au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration d'examiner la possibilité de rendre la formation obligatoire.

3) Le 8 mars 2012, le Comité de la régie interne a accepté « que des examens réguliers soient faits des transactions financières passées et des vérifications des demandes de remboursement des dépenses des sénateurs » ces examens font désormais partie du plan d'audit pluriannuel. L'audit interne et l'audit des transactions seront effectuées une fois le plan d'audit pluriannuel adopté et après l'audit des dépenses des sénateurs par le BVG; on évitera ainsi les chevauchements et on ne fera pas en double le travail du BVG.

4) Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration devra examiner la possibilité de rendre obligatoire la présentation annuelle de la déclaration de conformité signée pour montrer l'adhésion de chacun des sénateurs aux politiques sur les dépenses.

Cordialement,



Gary W. O'Brien

c.c. KPMG